

## **Annexe 1 de l'arrêté du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux et mettant à jour des fonctionnalités du téléservice « reseaux-et-canalisations.gouv.fr »**

Date de mise à jour : 16 Février 2023

### **Notre analyse**

Cette annexe 1 définit les référentiels relatifs à la certification des prestataires en géoréférencement.

## **Annexe 1 de l'arrêté du 19 février 2013 encadrant la certification des prestataires en géoréférencement et en détection des réseaux et mettant à jour des fonctionnalités du téléservice « reseaux-et-canalisations.gouv.fr »**

L'annexe 1 du présent arrêté relative au référentiel de géoréférencement peut être obtenue par téléchargement sur les sites internet du Bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ([http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20135/met\\_2013005\\_0100\\_0003.pdf](http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20135/met_2013005_0100_0003.pdf)) - (<http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/>) et du téléservice du guichet unique (<http://www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr/>).